

LE RÔLE DE L'ART ET SES MODALITÉS DE SAISINE

Quelles sont les actions de régulation et de contrôle du système de transport ferroviaire national menées par l'Autorité au bénéfice des usagers et des clients des services de transport ferroviaire ?

L'un des objectifs majeurs de l'Autorité consiste, dans un contexte d'ouverture à la concurrence des services domestiques de transport ferroviaire de voyageurs, à veiller, en particulier, à ce que les conditions d'accès au réseau ferroviaire et aux installations de service soient équitables, non discriminatoires et transparentes. À cette fin, ses missions s'organisent autour de quatre grandes thématiques :

1. Agir sur les règles de fonctionnement encadrant le système ferroviaire

Dans ce cadre et au regard des principes et des règles de tarification applicables, l'Autorité rend notamment des avis conformes sur la fixation des redevances d'infrastructure liées à l'utilisation du réseau ferré national, sur la fixation des redevances relatives à l'accès aux gares de voyageurs et aux installations de service ainsi qu'aux prestations régulées qui y sont fournies.



3. Réguler l'exercice du droit d'accès au réseau ferroviaire de nouveaux services librement organisés de transport ferroviaire de voyageurs

L'Autorité est chargée de recevoir, d'examiner et de publier la notification adressée par tout candidat à l'exploitation d'un nouveau service de transport ferroviaire de voyageurs.

Sur saisine de l'AOT, de l'entreprise chargée de l'exécution du contrat de service public, de l'État ou du gestionnaire d'infrastructure, et à l'issue de la réalisation d'un test d'équilibre économique, l'Autorité peut limiter ou interdire l'accès au réseau ferroviaire des nouveaux services de transport ferroviaire de voyageurs s'il apparaît que l'exercice de ce droit est susceptible de compromettre l'équilibre économique d'un ou plusieurs contrats de service public couvrant le même trajet ou un trajet alternatif.



4. Assurer le suivi des marchés de transports ferroviaires et informer le secteur

À cette fin, l'Autorité dispose du droit d'accès aux informations économiques, financières et sociales nécessaires des gestionnaires d'infrastructure, des exploitants d'installations de service, des entreprises ferroviaires et des autres candidats. Les données ainsi collectées lui permettent d'informer le secteur par la publication de rapports et bilans ferroviaires comprenant des indicateurs agrégés et des données expurgées de tout secret des affaires.

2. Contrôler l'application des règles de séparation comptable

L'Autorité approuve les règles de séparation comptable des entreprises qui exercent les missions de gestion de l'infrastructure, d'exploitation d'installations de service ou d'entreprises ferroviaires et précise le cadre juridique applicable aux obligations en matière de séparation comptable.



GUIDE

à destination des nouveaux entrants sur le marché du transport ferroviaire de voyageurs



Édition
Septembre 2021



MOT DU PRÉSIDENT DE L'ART

L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, encore théorique voire hypothétique il n'y a pas si longtemps, est à présent effective et ses contours se dessinent de plus en plus nettement. Il n'y aura certes pas eu de grand soir de l'ouverture à la concurrence, mais notre compréhension des expériences étrangères et sujets techniques et économiques que soulèvent les entrées avérées ou potentielles de nouveaux acteurs montrent toute l'ampleur des enjeux, des défis, des obstacles et des incertitudes qui caractérisent le secteur du transport ferroviaire en France, à ce moment charnière de son histoire.

Cette ouverture à la concurrence ne constitue pas une fin en soi. Elle représente l'un des moyens de stimuler le secteur du transport ferroviaire et d'inciter l'ensemble des acteurs qui contribuent à la production des services de transport ferroviaire à fournir ces services de manière efficace et efficiente, au bénéfice des usagers et clients de ces services, avec des services de transport de qualité pour les voyageurs, qu'il s'agisse des usagers de services publics de transport ferroviaire (TER, Transilien ou trains d'équilibre du territoire) ou des clients des services librement organisés (services à grande vitesse ou services sur ligne classique).

Une ouverture à la concurrence réussie, cela correspond également à la possibilité, pour tous les acteurs qui sont en mesure d'offrir des services de transport ferroviaire, d'accéder à des infrastructures et des installations de services ferroviaires performantes, dans des conditions transparentes, équitables et non discriminatoires, à un tarif d'accès qui leur permet d'exercer leur activité dans des conditions économiques normales.

Dans ce contexte, il était important pour l'Autorité de proposer à l'ensemble des acteurs du système ferroviaire ce guide d'accompagnement. Plus particulièrement destiné aux nouveaux acteurs émergents sur le marché français, ce guide pourra également bénéficier à l'ensemble des acteurs déjà établis.

Avec ce document, les professionnels du secteur ferroviaire trouveront, pour la première fois, un guide complet sur toutes les thématiques de régulation identifiées par l'Autorité comme d'importance dans le cadre du lancement d'un nouveau service ferroviaire.

Bernard Roman
Président de l'Autorité de régulation des transports

LES PROCESSUS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE NON CONVENTIONNÉ DE TRANSPORT FERROVIAIRE

Le cycle de création d'une circulation commerciale de train de voyageurs, depuis les premières réflexions jusqu'à la circulation commerciale effective, en prenant en compte les besoins techniques intermédiaires et les problématiques liées à la maintenance du train et à l'accès aux installations de service, peut se résumer selon la frise chronologique suivante :



1 LA COMMANDE DE CAPACITÉ

- Comment se déroule la commande de capacité commerciale ?
- Quels sont les points de vigilance pour obtenir les sillons visés ?

2 LA GESTION OPÉRATIONNELLE DES CIRCULATIONS (GOC)

- Comment est géré le trafic ferroviaire en France ?
- Quelles sont les règles à respecter par les entreprises ferroviaires ?
- Comment est contrôlé le respect des règles applicables ?

3 LES PRINCIPES DE TARIFICATION APPLICABLES POUR LES PRESTATIONS MINIMALES LIÉES À L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE

- Quelles sont les règles applicables en matière de détermination des redevances ?
- Quelles méthodes de calcul et d'estimation des tarifs applicables sont à utiliser pour un service envisagé sur le réseau ferré national ?
- Quel est le rôle de l'Autorité sur ces thématiques ?

4 LES DÉMARCHES PARTICULIÈRES LIÉES À LA FOURNITURE DES SERVICES DE TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS NON CONVENTIONNÉS

- Quelles sont les démarches à mener en anticipation de la circulation des trains de voyageurs pour les services librement organisés ?

5 L'ACCÈS AUX INSTALLATIONS DE SERVICE

- Quelles sont les règles et les démarches relatives à l'accès aux installations de service et aux services qui y sont rendus ?
- Quels sont les droits et les devoirs des demandeurs d'accès ?
- Quels sont les principaux gestionnaires d'installations de service en France ?

6 L'UTILISATION DES GARES DE VOYAGEURS

- Quelles sont les gares accessibles ?
- Quelles sont les prestations disponibles en gare et quand faut-il les commander ?
- Est-il obligatoire d'acheter certaines prestations ?
- Où trouver les tarifs applicables ?

7 LES VOIES DE SERVICE POUR FORMER, MANŒVRER OU GARER LES TRAINS

- Où se situent les voies de service en France ?
- Où est-il possible de garer ses trains ?
- Comment se déroule la réservation des voies de service ?
- Quels sont les tarifs applicables ?

8 L'ACCÈS AUX INSTALLATIONS DE MAINTENANCE DES MATÉRIELS ROULANTS FERROVIAIRES

- Quels sont les centres de maintenance pour trains de voyageurs en France ?
- Comment contacter leurs prestataires ?
- Comment est structurée l'offre de référence de maintenance proposée par SNCF Mobilités dans ses centres de maintenance voyageurs ?

9 LE PROCESSUS D'ACCÈS DU MATÉRIEL ROULANT

- Quelle est la procédure d'accès du matériel roulant à l'infrastructure ?
- Quels sont les acteurs à connaître ?